

A insérer dans le carnet de correspondance de l'élève.

Note à l'attention des familles d'élèves des classes de Troisième

Si vous souhaitez faire une demande de bourse pour l'entrée de votre enfant en classe de Seconde (professionnelle, d'enseignement général ou technologique),

— même si vous percevez actuellement une bourse de collège,
— et si vous ne connaissez pas la classe et l'établissement que votre enfant fréquentera à la rentrée scolaire 2010,

Vous devez, dans les meilleurs délais :

❶ Vous adresser au collège fréquenté par votre enfant pour connaître les modalités pratiques ou consulter les sur le site de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « services » « démarches en ligne » cliquez sur le lien « demande de bourses » puis télécharger ou imprimer les documents et annexes.

❷ Renseigner la fiche d'auto-évaluation présente en ligne, afin de vérifier que vous remplissez les conditions d'attribution fixées pour cette aide sociale.

Sur la page Web « Demande de bourse nationale de lycée », rubrique « à télécharger » située à droite, cliquer sur le lien « fiche d'auto-évaluation ».

❸ Après cette vérification, retirer un « dossier de demande de bourse nationale de lycée » auprès du collège (ou le télécharger sur le site du Ministère de l'Education nationale), le compléter avec toutes les pièces justificatives nécessaires (elles sont mentionnées sur la page 4 du dossier, à la rubrique « Pièces à joindre à votre dossier », et/ou listées sur la notice réalisée à l'attention des familles, par le Rectorat de Paris).

❹ Remettre au collège dans les plus brefs délais et **à partir du mois de Février 2010 jusqu'au début juin 2010** (*date provisoire*) le dossier complet à la personne habilitée à le recevoir **en échange d'un accusé de réception**, (ce document valide le dépôt de votre dossier, il nous sera indispensable pour les litiges éventuels).